

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 393

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 393 3 février 1977
Quatorzième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bory
Jean-Daniel Delley
René Duboux

393

Domaine public

M. Babel, les patrons et les 42 heures

La semaine s'annonçait bien pour M. Babel, le grand argentier du Gouvernement genevois. Après avoir laissé traîner pendant trois ans — et cela à l'encontre de toutes les obligations constitutionnelles — une initiative socialiste qui tendait à mettre fin à la progression à froid des impôts, il avait réussi à obtenir en commission une majorité pour son contre-projet sur le sujet.

Démocrates-chrétiens, radicaux et socialistes allaient en séance plénière du Grand Conseil approuver un compromis entre le système en vigueur et les propositions de gauche : les petits et les moyens contribuables — dont les impôts en dix ans ont augmenté dans des proportions incroyables — seraient quelque peu soulagés, et cela au détriment des plus gros...

Mais le dispositif d'accord allait, contre toute attente, rapidement s'effondrer : un député radical présentait devant le législatif un amendement imprévu dont l'acceptation obligeait les socialistes à transformer leur appui en abstention. La majorité des radicaux les suivaient finalement... et le contre-projet était balayé !

Les citoyens genevois se prononceront donc sur la seule initiative. Le débat y gagnera en clarté, sinon en efficacité.

Que s'était-il passé entre-temps pour que les calculs de M. Babel se trouvent déjoués à la dernière minute ?

La raison du retournement inattendu des radicaux n'est aujourd'hui qu'un secret de polichinelle. Convoqués d'urgence par les syndicats patronaux, les dirigeants radicaux avaient été mis en demeure de manifester par le biais de leur opposition au plan de réforme fiscale leur mécontentement contre une décision du gouvernement genevois sur laquelle il était impossible de revenir : la diminution de l'heure des fonctionnaires, de quarante-quatre à quarante-deux heures, annoncée la même semaine.

Pour le patronat, le danger était là : en s'approchant de la semaine de quarante heures, on don-

nait raison à ceux qui s'étaient mobilisés en faveur de cette réduction du temps de travail hebdomadaire, une revendication éminemment populaire. Et ce n'était pas tout : les patrons étaient d'autant plus inquiets qu'ils craignaient que, demain, la décision gouvernementale genevoise pèse sur d'autres administrations cantonales, sur d'autres négociations dans le secteur privé à travers la Suisse romande. Oubliées les promesses faites à l'Union syndicale suisse pendant la campagne contre l'initiative des Organisations progressistes, oubliés les engagements pris par le patronat il y a quelques mois : il n'y aura pas de diminution progressive du temps de travail !

Mis à part ces manœuvres de coulisses, on n'avait pas lésiné sur les moyens. L'offensive contre le Gouvernement genevois s'était faite à coups de pages entières achetés dans les quotidiens genevois (« Voix Ouvrière » exceptée !).

Là, les patrons des différentes branches proclamaient leur indignation (personne n'a relevé que les patrons du secteur tertiaire — qu'ils en soient félicités — n'avaient pas attendu l'Etat pour introduire les quarante heures). On espérait de cette façon susciter la jalousie des travailleurs du secteur privé : « (...) Vous avez pris une décision indéfendable que de très nombreux travailleurs de nos entreprises ressentent même comme une vexation » disait notamment l'annonce.

On peut affirmer que cette manœuvre a fait long feu. La communauté d'action syndicale genevoise vient d'annoncer que le succès des fonctionnaires est une victoire pour l'ensemble des travailleurs genevois et qu'elle s'emploiera dès que possible à obtenir les mêmes avantages pour tous.

Dans ce numéro : P. 2 : Portrait : Paul-Renaud Lambert, un regard fraternel; p. 3 : Dans les kiosques; p. 4 : Dubied : la démobilisation; p. 5 : La dépendance de l'énergie et indépendance de l'esprit; pp. 6/7 : Valais : les exorbitants priviléges d'Alusuisse; p. 8 : Le carnet de Jeanlouis Cornuz — Vaud : une occasion manquée.